



Institut de Formation en Soins Infirmiers



**Valoriser un projet de formation en IFSI :
une formation avec et par des
professionnels de la santé**

1 – CONTACTS :

L'Institut est ouvert au public extérieur le lundi, mardi et mercredi de 13h à 16h.

Le secrétariat de l'Institut est disponible par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 16h
au : 04.92.30.16.15.

ou sur le site internet : www.ifsio4.com

ou par courriel : ifsio@ch-digne.fr, avec téléchargement possible des plaquettes d'inscriptions

ou par la page Facebook

ou visite de l'Institut et information lors de la journée porte ouverte

ou rencontres lors des forums (dates sur notre site).

2 – MODALITES DE COLLABORATION :

L'Institut est en contact avec les partenaires universitaires, les lycées, le pôle emploi, mission locale et cap emploi afin de favoriser une orientation adaptée des apprenants et un positionnement efficace des candidats potentiels vers la filière infirmier-ère.

3 – PUBLIC CONCERNE :

Pour être admis à suivre la formation en IFSI, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier-ère. Il n'y a pas d'âge limite supérieur.

Cette formation s'adresse aux néo bacheliers (terminales), aux non bacheliers et aux personnes en reconversion professionnelle désireuses de mûrir leur projet professionnel. Comme pour le reste de l'enseignement supérieur, pour la rentrée de septembre 2019 tous ces candidats devront passer par une procédure algorithmique d'orientation : la plate-forme « **Parcoursup** » (**Explications sur notre site : www.ifsio4.com**).

Notre proposition d'accompagnement valorisera le dossier d'inscription sur la plate-forme « Parcoursup », par la remise d'une **attestation**.






4 – CRITERES ET MODALITES D'INSCRIPTION A NOTRE PROPOSITION:

Il est demandé au candidat au-delà du dossier à fournir, une lettre de motivation.

Le dossier d'inscription est à déposer avant le 10 septembre 2018. La capacité d'accueil est de **maximum 20 candidats**. Au-delà une liste d'attente est établie. En cas de désistement le candidat est prévenu par courrier. Toute formation commencée est due en totalité, sauf si le désistement à suivre cette formation est signalé avant le 1^{er} jour du début de celle-ci. Le candidat s'engage à faire preuve d'assiduité et de ponctualité.

5 – OBJECTIFS :

Préparation adaptée au rythme de travail de chaque candidat, permettant :

-  D'acquérir ou renforcer des modes d'apprentissage efficaces,
-  D'utiliser les connaissances transmises de manières collective et individuelle, pour consolider ses compétences,
-  D'entamer une réflexion visant à l'élaboration de son projet professionnel et une meilleure connaissance de la profession d'IDE dans son environnement,
-  D'identifier, les axes d'amélioration et les points forts de son engagement
-  D'avoir un responsable pédagogique témoin de sa progression, de son bien-être et de ses motivations dans la formation.

6 – MOYENS PEDAGOGIQUES :

Préparation complète et adaptée au rythme de travail de chaque apprenant, composée d'enseignements en ligne via la plateforme numérique « STRADEV » avec des tests d'aptitudes et d'enseignements en présentiel, dispensés par des intervenants compétents qui utiliseront des ressources pédagogiques interactives et multimédias : PowerPoint, quizz box, vidéos, schémas, tests, jeux de rôles.

Cours en ligne « STRADEV » :

Les règles de mathématiques :

- ✚ Les 4 opérations numériques de bases (addition, soustraction, multiplication et division),
- ✚ Les règles de calcul mental et décomposition d'un nombre,
- ✚ Les conversions,
- ✚ Les puissances et racines,
- ✚ Les fractions et proportionnalité,
- ✚ Les vitesses et débits,
- ✚ Les pourcentages, échelles et statistiques,
- ✚ Initiation aux calculs de doses...

La biologie et les différents appareils du corps humain :

- ✚ La cellule et les fonctions du corps humain,
- ✚ Les différents appareils : respiratoire, circulatoire, digestif, reproducteur, urinaire,
- ✚ Les organes des sens,
- ✚ Le système nerveux, immunitaire et endocrinien,
- ✚ La nutrition et l'équilibre alimentaire...

L'expression écrite avec le projet « Voltaire » :

- ✚ Travail personnalisé et efficace de remise à niveau en orthographe,
- ✚ Méthodes de mémorisation durable et efficace, avec un parcours personnalisé en ligne, qui s'adapte aux lacunes et au rythme d'acquisition de chaque candidat.

Cours en présentiel :

17 séances pédagogiques de 3 h pour mieux connaître le métier d'infirmier-ère :

- ✚ Présentation de l'IFSI et du centre hospitalier ainsi que du système de santé,
- ✚ Histoire de la profession d'IDE, son actualité, ses perspectives, et les représentations sociales.
- ✚ Présentation du référentiel d'activité infirmier, de la programmation de la formation et des éléments de compétences visées,
- ✚ Apport de connaissances sur les différents besoins de l'être humain, les notions de santé, de maladie, d'hygiène, de risques...
- ✚ Accompagnement sur les motivations et le projet professionnel,
- ✚ Conseils pour inscription sur PARCOURSUP
- ✚ Apports sur l'organisation du travail, les méthodes d'apprentissages et la recherche documentaire.
- ✚ 2 séances de rencontres collectives et d'échanges sur la vision du métier, et de la formation y conduisant, avec des professionnels et des étudiants IDE
- ✚ Séances de jeux de rôles portant sur les relations soignant/soigné.

2 séances pédagogiques de 3 h pour préparer et débriefer le stage d'observation facultatif :

- ✚ 2 journées de 7 h de stage d'observation en structures sanitaire et/ou médico-sociale

1 séance programmée de suivi personnalisé :

- ✚ avec une référente de la formation, après étude du livret d'accompagnement individuel et du suivi de l'utilisation de la plateforme STRADEV, permettant un accompagnement en « temps réel ». Une autre séance de suivi est possible soit sur demande du candidat, soit à l'initiative de la formatrice.

7- MOYENS LOGISTIQUES :

Pour que chaque apprenant bénéficie des données les plus actualisées relatives à la formation, ainsi qu'à la fonction d'infirmier-ère, il pourra bénéficier :

- ✚ D'un espace numérique de travail (ENT) avec accès à des ordinateurs fixes ou portables,
- ✚ D'un centre documentaire ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, avec accompagnement dans ses recherches par une documentaliste diplômée,
- ✚ D'une plateforme numérique permettant de travailler à son rythme par la mise en ligne des séances pédagogiques, avec accès illimité 24h / 24h et 7j / 7j ; ainsi qu'un accès aux cours en IFSI et actualités de l'Institut,
- ✚ D'un espace détente lors des pauses, pour favoriser les échanges avec les étudiants et élèves des différentes formations.
- ✚ D'une promotion à effectif réduit pour favoriser les échanges avec les intervenants et « *l'esprit d'équipe* » entre apprenants,

Chaque candidat recevra une mallette pédagogique contenant un ensemble « *d'outils* » et de documents.

8 – TARIF DE LA FORMATION : 845,43 EUROS

Pour 57 heures de formation en présentiel, 2 heures de suivi individuel, 14 h de stage d'observation facultatif, avec un suivi personnalisé, adapté à sa vie professionnelle et personnelle et un accès illimité à la plateforme numérique STRADEV et celle de l'Institut.

La formation commence le **Vendredi 21 septembre 2018** et se termine le **11 janvier 2019**.

9 – LES VACCINATIONS :

INFORMATION : En référence à l'article L.3111-4 du code de la Santé Publique et de l'arrêté du 02/08/2013 (fixant les conditions d'immunisation), Art. 2 : « *au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et au plus tard avant de commencer leurs stages dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, ils apportent la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L.3111-4. A défaut, ils ne peuvent effectuer leurs stages.* »

L'admission définitive en IFSI est subordonnée à la production d'un certificat médical précisant :

1. que les vaccinations suivantes sont à jour et datées :

✚ Antidiphthérique + Antitétanique + Antipoliomyélitique

✚ Contre l'hépatite B :

Vaccination menée à son terme, selon le schéma en vigueur dans le calendrier vaccinal (BEH avril 2013) et dosage du taux d'anticorps Anti Hbs :

- **Anticorps Anti Hbs >100 UI/L : immunité acquise**
- **10 UI/L < Anticorps Anti Hbs < 100 UI/L : cf. Annexe 1 de l'Arrêté du 02/08/2013**
- **Anticorps < 10 UI/L : cf. Annexe 2 de l'Arrêté du 02/08/2013**

✚ Contre la tuberculose :

- **Une vaccination par le BCG même ancienne sera exigée** (Art R3112-4 du code de la Santé Publique). Sont considérés comme ayant satisfait à l'obligation vaccinale par le BCG : les personnes apportant la preuve écrite de cette vaccination, les personnes présentant une cicatrice vaccinale pouvant être considérée comme la preuve de la vaccination par le BCG.
- **Une Intra Dermo Réaction à la tuberculine** à 5 unités de tuberculine et datant de moins de 3 mois est obligatoire. Il n'y a pas lieu de revacciner une personne ayant eu une première vaccination, même en cas d'IDR à la tuberculine négative (Article 2 de l'Arrêté du 13 juillet 2004).

2. que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la fonction (**certificat émanant d'un médecin agréé**)